

BILAN ACTIF

Bilan Actif	Du 01/07/2023 au 30/06/2024			Au 30/06/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	24 514	23 134	1 380	4 362
Fonds commercial	420 182		420 182	420 182
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	67 157	23 382	43 775	21 309
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	526 724	242 000	284 724	284 724
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	1 038 577	288 517	750 060	730 576
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	543 591	26 944	516 647	424 270
Autres	360 076		360 076	360 731
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	50 000		50 000	300 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	193 887		193 887	128 774
Charges constatées d'avance	17 061		17 061	13 502
ACTIF CIRCULANT	1 164 615	26 944	1 137 671	1 227 277
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	2 203 192	315 460	1 887 731	1 957 853

BILAN PASSIF

Bilan Passif	Du 01/07/2023	Du 01/07/2022
	Au 30/06/2024	Au 30/06/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	476 600	476 600
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	45 587	45 587
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres	500 928	689 698
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	200 320	294 633
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 223 434	1 506 518
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	148 720	
- Financières diverses	146 647	13 246
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	180 725	128 349
Dettes :		
- Fiscales et sociales	188 204	170 839
- Sur immobilisations et comptes rattachés		138 900
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	664 297	451 334
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 887 731	1 957 853

Certifié conforme - Le Président

ACEC BSR AUDIT
Société par actions simplifiée
Au capital de 359.836,00 euros
Siège social : GUERET (23000) 8 avenue Pierre Mendes France
SIREN 807 876 529 RCS GUERET

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
LE 30 DECEMBRE,
A 11 HEURES,**

Les associés de la société **ACEC BSR AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adrien SAPELIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Hervé GAUDON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Serge KAPALA est désigné scrutateur de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de l'Assemblée, permet de constater que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés.

Total des actions des associés présents ou représentés : 359.836 actions sur les 359.836 actions composant le capital social.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,

FB D H B

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2024,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Président sur les conventions réglementées.
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées aux articles L.227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Enfin, le Président donne lecture de son rapport sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

FB H S

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 200.320 €.

En conséquence, l'assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non admises en déduction dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos s'élevant 200.320 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice200.320 €

Affectation

Reserve légale2.073 €

Autres réserves 18.247 €

Distribution de dividendes180.000 €

Total 200.320 €

Le dividende ci-avant décidé sera mis en paiement le 31 juillet 2025 par inscription en compte courant d'associé.

L'assemblée Générale reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Président sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport mentionnant l'absence de convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés présents.

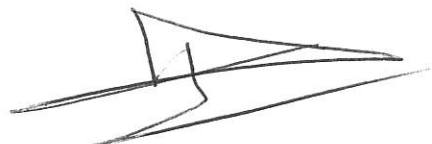
Le Président
M Adrien SAPELIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Sapelier', written over a large, stylized, hand-drawn triangle.

Le secrétaire
M Hervé GAUDON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Gaudon', consisting of stylized, overlapping loops.

Le scrutateur
M Serge KAPALA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Kapala', written over a large, stylized, hand-drawn triangle.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.